



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 4041308

**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

CONTRAT 7906
N/REF : 7/04/2024 0H48 C:023834 I:09285
V/REF : Contrat N°007906 du 03/04/2012

ETABLISSEMENTS ADELAIDE PERRIN

**6, RUE JARENTE
69002 LYON**

IMMEUBLE : CTRE ADELAIDE PERRIN
6, RUE JARENTE
12 RUE DE L'ABBAYE D'AINAY
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : SITE D'AINAY / SITE DE CONFLUENCE / SITES DE VENISSIEUX

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme L. SAYLLAC

GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES APPELS TELEPHONIQUE EN DEHORS
DES HEURES D'OUVERTURES DES BUREAUX DU GESTIONNAIRE , 24H/24-365J/AN .

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHTrev-TS1}'}{\text{ICHTrev-TS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0	Prix contractuel H.T.
----	-----------------------

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
 publié par l'INSEE
 connu a la date d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/04/2024

Prix de base du contrat	:	800,00
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2011	Valeur	: 108,4
	Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur	: 137,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1,00	Permanence Multi-Techniques d'Urgence	24H/24	982,40		982,40



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041308

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	982,40
T.V.A. a 20,00%	196,48
TOTAL T.T.C.En EURO	1178,88

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.